



Pièce: Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Lieu/Partie: Partie II: Calgary

Témoïn: Nakuset

Introduite par: Christa Big Canoe (EN)

Infos: P02P01P0401

Date: MAY 31 2018

Initiales

I/D

Pièce no.

63

40(1)

**Accord de collaboration entre le SPVM et le Réseau pour la stratégie de la communauté autochtone urbaine de Montréal  
Juin 2015**

La province de Québec est constituée, entre autres, de nombreuses **collectivités autochtones fortes et dynamiques**. Celles-ci comprennent les Premières nations, ainsi que les Métis et les Inuits. Bien qu'ils présentent de nombreuses similitudes, les groupes autochtones ont des réalités spécifiques. Ainsi, en 2011, 10,1% de la population autochtone au Canada vit au Québec alors qu'entre 2001 et 2006, la population autochtone à Montréal a augmenté de 62%, représentant le plus grand taux de **croissance démographique** de toutes les villes canadiennes. En 2011, la population autochtone à Montréal était de 26 285 individus.<sup>1</sup>

Les communautés autochtones de Montréal sont **fortes** de leurs **diversités** linguistique et culturelle, de leur **résilience** et de leur **créativité**. Elles possèdent des organisations et leaders très dynamiques. Cependant, comme les autres communautés au Québec et au Canada, les communautés autochtones de Montréal doivent faire face à plusieurs défis. Par exemple, les **Inuits** représentent 45% de la population autochtone sans-abri à Montréal, même s'ils représentent environ 10% de la population autochtone totale de la ville.<sup>2</sup> Également, entre 2003 et 2008, le nombre de personnes autochtones dans les établissements de détention et les établissements pénitenciers provinciaux au Québec a augmenté de 25%.<sup>3</sup> Il faut ajouter aussi qu'au Québec, les femmes autochtones sont 2,6 fois plus susceptibles d'être victimes d'un homicide que les femmes non autochtones.<sup>4</sup>

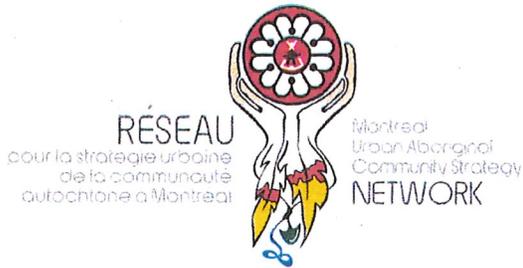
Face à cette situation et considérant que la population autochtone **urbaine** continue de croître à Montréal, il est nécessaire de mettre en place un accord de collaboration entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Communauté.

<sup>1</sup> Statistics Canada (2014), *NHS Profile, Montréal, CMA, Québec, 2011*.

<sup>2</sup> Société Makivik (2012) *Mémoire sur l'itinérance inuit à Montréal*; Kishigam (2012) *Living Conditions and Ways of Life of Inuit People in Montreal: a summary from research conducted in Montreal*.

<sup>3</sup> R. Brassard, L. Giroux et D. Lamothe-Gagnon (2011). *Profil correctionnel 2007-2008: Les Autochtones confiés aux Services correctionnels*, Québec, Services correctionnels, ministère de la sécurité publique.

<sup>4</sup> The Royal Canadian Mounted Police (2014), *Missing and murdered Aboriginal women: A national overview*.

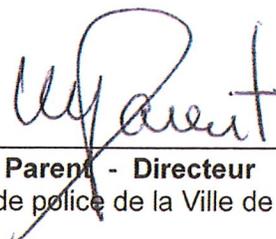


**Objectif 4 : associer la Communauté dans les stratégies d'intervention (prévention et réponse) quant aux femmes autochtones disparues.**

- développer et mettre en œuvre un protocole et des procédures quand une femme autochtone est portée disparue. Ce protocole, développé avec les organismes communautaires pertinents et les membres de la communauté, devrait inclure des lignes directrices pour assurer de bonnes relations avec les familles.

  
\_\_\_\_\_  
**Mme Nakuset - Coprésidente**  
RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal

Date : June 25, 2015

  
\_\_\_\_\_  
**M. Marc Parent - Directeur**  
Service de police de la Ville de Montréal

Date: 25 juin 2015